



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

LP

Question écrite n° 70757

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur l'opportunité d'ouvrir un BTSA gestion forestière au lycée professionnel du Haut-Languedoc André Alquier à St Amans Soult. La direction de l'établissement lui a transmis en 2014 un dossier argumenté visant à demander une telle ouverture. Les arguments opposés à cette création émanant du ministère étaient que cette filière d'enseignement était déjà présente dans la Région et que le nombre de classes et de diplômés de cette formation répondait actuellement aux besoins de la profession. Mais en Midi-Pyrénées, il n'existe qu'un seul centre de formation du BTSA gestion forestière mais dont la formation est intégralement réalisée sur le site du lycée professionnel du Haut-Languedoc André Alquier en vertu d'une convention, qui lui a été transmise, signée entre les deux établissements concernés. Il ne s'agit pas de créer une concurrence entre formations dans un même établissement mais de consolider une seule et même formation par un accueil de jeunes aux profils « apprentissage » et « voie scolaire » complémentaires. De plus, les trois autres centres de formation de cette mention du BTSA présents dans le Sud-Ouest sont situés à 3 heures 15, 3 heures 30 et 4 heures de route. L'idée de concurrence entre établissements est donc intenable, d'autant plus que le centre de formation déjà installé dans le Tarn a dû refuser l'inscription de 25 jeunes à la rentrée 2014 : si cette formation attire les étudiants, l'effet est le même pour les professionnels du secteur. Cette région située entre Massif Central et Piémont Pyrénéen est densément boisée, faisant ainsi vivre 2 000 personnes de la filière bois sur le territoire du Parc naturel régional dans lequel l'établissement est intégré et renommé - pour preuve la participation pleine des entreprises du secteur dans l'accueil de stagiaires de la formation déjà existante. Alors que le Grenelle de l'environnement et les Assises de la forêt ont fixé d'ambitieux objectifs de croissance du secteur, celle-ci ne pourra être atteinte sans un accroissement d'une masse salariale qualifiée et spécialisée dans la filière bois. Des perspectives de créations d'emplois chiffrées ont été transmises, alors pourquoi ne pas se donner les moyens de la réussite d'un secteur d'avenir participant pleinement au succès espéré de la transition énergétique ? C'est pourquoi il vous demande de reconsidérer le dossier en faveur de la création d'un BTSA gestion forestière par voie scolaire en appui de la formation préexistante qu'a formulé le lycée professionnel du Haut-Languedoc André Alquier.

Texte de la réponse

Après avoir entendu les arguments des représentants de l'établissement, des organisations professionnelles et des parlementaires de la région Midi-Pyrénées, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a pris la décision de donner un avis favorable à l'ouverture d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) gestion forestière au lycée professionnel privé du Haut-Languedoc André Alquier de Saint-Amans-Soult à la rentrée scolaire 2015.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70757

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10158

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10821